

CABINET

Belfort, le 1^{er} septembre 2026

Affaire suivie par :
Éric BLUMÉ
A-DASEN

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale du Territoire de Belfort

Tél : 03 84 46 66 03

Mél : ce.mission-formation.dsden90@ac-besancon.fr

à

4 Place de la révolution française – CS 60129
90003 Belfort cédex

Mesdames les directrices d'école et
Messieurs les directeurs d'école
Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants

S/C de Mesdames les inspectrices
de l'Éducation nationale

Objet : Plan de formation départemental année scolaire 2026-2027

Madame, monsieur,

Le plan de formation départemental du département du Territoire de Belfort s'inscrit dans le cadre fixé par le schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse 2025-2029.

Le volet départemental du plan de formation propose pour l'année scolaire 2026-2027 de répondre aux priorités suivantes :

- former les équipes pédagogiques et éducatives afin d'accompagner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves. Les contenus didactiques et pédagogiques constituent un pilier essentiel des enjeux de formation pour les personnels enseignants et d'éducation. À ce titre, les plans français, mathématiques et maternelle seront poursuivis selon un plan de formation pluriannuel en étant redimensionnés afin d'ouvrir la possibilité de suivre d'autres formations ;
- assurer une formation au plus près des besoins exprimés, à travers les formations et animations pédagogiques de circonscription ;
- offrir la possibilité d'une formation choisie par les enseignants s'appuyant sur leurs souhaits ;

- poursuivre la formation continue des directrices et directeurs d'école ;
- former le plus grand nombre d'enseignants, lors d'animations pédagogiques départementales, sur des thématiques répondant à des priorités nationales : la prévention du harcèlement, le développement des compétences psycho-sociales, l'éducation à la vie affective et relationnelle ou encore l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

1. Les stages de formation

Des formations statutaires destinées aux professeurs des écoles titulaires 1ère année ou 2ème année, professeurs des écoles enseignant pour la première fois en éducation prioritaire ou en ASH et directeurs d'école seront conduites auprès des publics concernés selon une procédure de stages à public désigné, de même que des formations adaptées aux professeurs nouvellement nommés en cycle 1, en CP, en remplacement ou maîtres d'accueil temporaires.

Elles seront complétées par des propositions de stages à candidature individuelle sur temps scolaire ouvertes à tous les professeurs des écoles titulaires y compris ceux engagés en évaluation d'école.

Les inscriptions au plan de formation concerneront :

4 stages longs de 2 semaines et demi ou 3 semaines à candidature individuelle sur temps scolaire :

- Pratiques spécifiques à l'enseignement en cycle 1 ;
- Lire et écrire au cycle 3 ;
- Lire et écrire au cycle 2 ;
- Education aux médias et à l'information.

Ces 4 stages seront remplacés par des professeurs des écoles stagiaires.

9 stages courts à candidature individuelle sur temps scolaire.

- IA : outils et usages pour les enseignants ;
- Initiation à la programmation ;
- Projet départemental Arts et coopération ;
- Enseigner l'anglais par la pratique théâtrale ;
- EPS : coopérer et s'opposer au cycle 2 ;
- EPS : coopérer et s'opposer au cycle 3 ;
- Enseigner la musique au cycle 1 ;
- Enseigner la musique au cycle 2 ;
- Enseigner la musique au cycle 3

Les identifiants des stages ainsi que les dates retenues pour ceux-ci figurent dans le document « Annexe 1 » joint à la présente note.

Les inscriptions seront ouvertes sur GAIA du **16 septembre au 24 septembre 2026**.

Les candidatures seront retenues en fonction de l'AGS et du nombre de stages déjà réalisés.

2. Les parcours

Les parcours cumulent des temps de formation sur temps scolaire et hors temps scolaire, sur temps d'animations pédagogiques.

L'inscription sur un parcours nécessite une inscription unique dans les stages à candidature individuelle.

La liste des parcours, ainsi que les numéros de dispositifs correspondants dans Gaïa, sont disponibles dans l'annexe 1 à la suite des stages à candidature individuelle.

Pour les parcours, les inscriptions seront ouvertes sur GAIA du **16 septembre au 24 septembre 2026**.

Les candidatures seront retenues en fonction de l'AGS et du nombre de stages déjà réalisés.

3. Les animations pédagogiques

Selon l'engagement de chacun, en évaluation d'école, en plan, en fonction du niveau d'enseignement ou en absence de contraintes, les possibilités sont différentes. Celles-ci sont détaillées en annexe 2 selon votre situation.

En complément, chaque professeur des écoles recevra très prochainement une fiche individuelle personnalisée qui indiquera les dispositifs qui la ou le concernent ainsi que le nombre d'heures restant à disposition pour des animations pédagogiques à choix, en fonction de sa quotité de travail.

Pour mémoire, le nombre d'heures dues en fonction des quotités de travail est indiqué ci-dessous :

Quotité de travail	Nombre d'heures d'animation pédagogique	
100%	18	
75% ou 80%	15	Dans le cas de la participation à un plan, les animations prévues dans le cadre du plan sont prioritaires
50%	9	

En termes de calcul, le nombre d'heures dues pour les professeurs travaillant à 75% serait de 13h30. La durée des formations ne permet pas un fractionnement d'une heure et trente minutes. Le nombre d'heures dues pour la formation est donc de 15h00. Il aura donc 1h30 à déduire des autres obligations réglementaires de service (hors APC).

La liste des animations pédagogiques à choix, ainsi que les numéros de modules Gaïa correspondants sont disponibles dans l'annexe 3.

Les inscriptions seront ouvertes sur GAIA du **16 septembre au 24 septembre 2026** et les candidatures seront retenues en fonction de l'ordre d'arrivée.

Anne-Lise ROUSSEY, chargée de mission formation initiale et continue, est votre interlocutrice privilégiée pour vous accompagner dans vos démarches de formation et le suivi de l'organisation du plan de formation. Vous pouvez la contacter, de préférence par courriel, à l'adresse suivante : ce.mission-formation.dsden90@ac-besancon.fr ou par téléphone au 03 84 46 98 64.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques - Emmanuel DAUGÉ

